

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ –
FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

N°AR2026_32

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS

Arrêté de la Présidente

Nomination du représentant de Terre de Provence Agglomération à l'instance territoriale de dialogue "espaces SRADDET"

La Présidente de la Communauté d'Agglomération **TERRE DE PROVENCE**,

CONSIDÉRANT que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été arrêté par le Préfet de Région le 15 octobre 2019 ;

VU l'arrêté n°AR2026-031 du 23 juillet 2026 nommant Monsieur Eric LECOFFRE en tant que représentant de Terre de Provence Agglomération à la Commission Consultative des Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) ;

CONSIDÉRANT que quatre instances de dialogue entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements, l'État et les territoires ont été mises en place en 2019 pour poursuivre les échanges, faire vivre le schéma et accompagner sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement des instances, il est nécessaire de désigner les représentants de Terre de Provence Agglomération pour participer à l'instance territoriale de dialogue à laquelle la collectivité est rattachée.

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Frédérique MARÈS et Monsieur Jean-Luc PERIN sont désignés comme représentants de Terre de Provence Agglomération pour participer à l'instance territoriale de dialogue à laquelle la collectivité est rattachée pour le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des territoires (SRADDET).

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.



Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 013-200035087-20260730-AR2026_32-AR



Pour extrait conforme au
registre des arrêtés

Fait à Eyragues,

